

Avis n° 03 du comité d'éthique

Plaisir de manger, santé et sécurité des personnes accompagnées

Date de diffusion : Juillet 2024

Contexte

Le comité d'éthique a été saisi par une personne accueillie en foyer de vie.

Suite à deux épisodes de fausse route, les repas qui lui sont proposés sont désormais systématiquement finement hachés. Elle ne trouve aucun goût à cette alimentation et vit cette restriction comme :

- portant atteinte à l'égalité entre les personnes accueillies ;
- portant excessivement atteinte à ses libertés ;
- infantilisante, d'autant que lorsqu'elle déjeune dehors ou lors de congés elle peut s'alimenter sans une telle contrainte.

Le comité d'éthique considérant ce questionnement comme rentrant dans ses prérogatives a souhaité l'entendre. Elle a pu exprimer oralement sa demande le 11 décembre 2023.

Constatant à cette occasion une forte toux et des formes d'irritation lors de ses prises de parole, il lui a été recommandé de consulter un spécialiste, possiblement un ORL qui pourra diagnostiquer un éventuel trouble de la déglutition. Il s'agira d'examiner attentivement si les risques de fausse route sont liés à des soucis fonctionnels qui peuvent conduire à ce que le bol alimentaire ou la salive soit reversé dans les voies respiratoires.

Elle sera accompagnée dans cette démarche qu'elle a acceptée.

En fonction des résultats obtenus, le comité d'éthique sera amené à rendre un avis définitif qui soit soucieux des libertés individuelles des personnes accueillies –y compris de prendre des risques éclairés et assumés- et la mise en danger.

Par ailleurs le comité rappelle :

- **l'importance de la vigilance des personnels lors des prises de repas et la nécessaire formation à la prévention et aux formes d'intervention en cas de fausses routes ;**
- **que toute modification de texture doit faire l'objet d'une prescription médicale réalisée par un médecin spécialiste et en cas d'urgence, a minima, par le médecin traitant de la personne.**